



Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse
Commune de Villars les Dombes

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : *Délégation spéciale de fonctions et de signature à Mme Agnès DUPERRIER*

Date
31/03/2026

Numéro
AG202603A083CG

Le Maire de la commune de VILLARS LES DOMBES,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23
Vu le 4ème alinéa du Chapitre I du titre 1er de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil du 21septembre 1955 (modifiée)

Vu le tableau du conseil municipal et l'installation des conseillers municipaux

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer aux adjoints au maire un certain nombre d'attributions relevant des affaires communales

Considérant la possibilité de déléguer certaines fonctions à un conseiller municipal

ARRETE

Article 1 :

Mme Agnès DUPERRIER, conseillère municipale, reçoit délégation spéciale pour assurer en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à l'action sociale, solidarité, éducation, et jeunesse , les fonctions et missions relatives aux questions liées à ce domaine de délégation sont les suivantes

- les notifications d'aides sociales et les décisions afférentes,
- les demandes de logement social,
- les décisions en matière d'attribution de logement,
- les baux afférents.

Par ailleurs, Mme Agnès DUPERRIER assurera en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien LEDUC Adjoint délégué au Social, solidarité, éducation et jeunesse

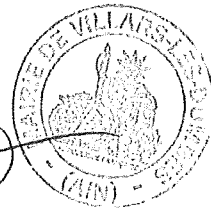
- l'instruction des dérogations et inscriptions scolaires,
- les décisions et notifications liées à la fixation de la participation de la commune à la prise en charge des élèves,
- les bilans d'activités et financiers des structures liées à la jeunesse (Centre Social, CDL...)
- les demandes de subventions auprès des partenaires associés,

Article 2 :

La présente délégation concerne les actes précités ou tout acte qui, du fait d'un éventuel changement de législation ou de réglementation, s'y substituerait tout en ayant le même objet ou un objectif ou but identique.

Fait à Villars les Dombes
Le 31 Mars 2026

Isabelle DUBOIS,
Maire



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le ... 11/04/26

Signature de l'intéressé :

Affiché et publié le :

Transmis au Préfet le :